



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-161

OBJET : Signature contrat du spectacle « Dîner de Famille » au Théâtre intercommunal le 20/11/26

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2026-011 en date du 8 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite signer un contrat avec ADA Productions pour organiser le spectacle « Dîner de Famille » au Théâtre Intercommunal, le vendredi 20 novembre 2026 à 20H30,

CONSIDÉRANT que Monsieur Olivier PEYRE, Président de l'association ADA Productions, souhaite répondre à cette demande,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat avec ADA Productions, représentée par Monsieur Olivier PEYRE en sa qualité de Président, domicilié 103 Rue du Chemin Vert – 75011 PARIS.

ARTICLE 2 : De permettre aux prestataires de mener à bien cette mission, en contrepartie de la somme de 5802,50 euros TTC correspondant au frais (prestation, déplacements, logistique, TVA).

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.
- Monsieur Olivier PEYRE – Président de ADA Production.

Fait à Étampes, le

- 6 OCT. 2026



Gilles BAYART
Maire d'Étampes

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 07 OCT. 2026